

Vous êtes ici : [Vivre](#) » [Défis du 21e siècle](#) » [Déchets](#) » [Définitions](#)

# I. QUE SONT LES DÉCHETS ?

Depuis la révolution industrielle, notre société est progressivement devenue une société du jetable où l'on fabrique toujours plus de produits qu'on utilise de moins en moins longtemps. En conséquence, nous générons tous les jours des montagnes de déchets.

## 1. Qu'est-ce qu'un déchet ?

Le mot déchet vient de « échoir », c'est-à-dire ce qui choit (tombe) lorsque l'on coupe une pièce de tissu ou un morceau de bois. En allemand et en néerlandais, on parle de 'Abfall' et de 'afval'.

### Définition du mot déchet (selon « Le petit Robert ») :

1. Perte, diminution qu'une chose subit dans l'emploi qui en est fait.
2. Ce qui tombe d'une matière qu'on travaille (chute, copeau, débris, épluchure, résidu, rognure, scorie).
3. Résidu inutilisable (en général sale ou encombrant).

En théorie, un déchet se caractérise par le fait qu'il est devenu inutile aux yeux de son propriétaire et que celui-ci cherche à s'en débarrasser ou a l'obligation de s'en défaire. Chaque produit ou objet que nous utilisons devient un jour (quand nous n'en avons plus besoin ou quand il est cassé) un déchet. Le déchet est donc une étape de la vie d'un produit et pratiquement toute activité humaine en génère. Chaque fois que nous consommons un bien, nous produisons des déchets. En effet, tout au long de la chaîne de production d'un bien, il peut y avoir des déchets, des résidus, etc.

Selon la définition légale, on entend par déchet : « Toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ».

Mais, en pratique, définir un déchet est beaucoup plus complexe. Ce qui constitue un déchet, pour l'un, peut être une matière première pour un autre, et la frontière entre déchet et ressource est très floue.

La définition varie aussi d'une culture à l'autre. Dans les Pays en Voie de Développement (PVD), comme à Madagascar, au Burkina Faso, au Népal ou au Costa Rica, le recyclage et le réemploi sont largement répandus. Là-bas, par exemple, un bidon en plastique qui contenait de l'huile sera lavé et réutilisé pour transporter de l'eau ou pour stocker du riz et un bidon en aluminium sera transformé en tuile pour le toit ou en jouet. Alors que dans des pays plus riches, ces emballages vides sont jetés directement après leur usage et deviennent donc des déchets.

### Petite histoire des déchets

D'un point de vue historique, les déchets sont une problématique récente. Les déchets des hommes de la Préhistoire étaient composés uniquement de matières naturelles. Quand les hommes les jetaient dans la nature, ils étaient naturellement décomposés.

Au Moyen Âge, les villes se développent. Les habitants continuent à jeter leurs déchets dans les rues ou les rivières, mais la grande densité de la population amène de grandes quantités de déchets. La nature n'est plus en mesure de décomposer les déchets qui s'accumulent un peu partout, ce qui crée des problèmes sanitaires et des épidémies.

À la fin du 19e siècle, Eugène Poubelle, préfet de Paris, ordonne le dépôt des déchets dans des récipients spéciaux afin qu'ils ne soient plus éparpillés dans la rue. Le but était de récolter les poubelles et de les déposer dans des endroits prévus à cet effet, les décharges.

Au 20e siècle, avec le développement de l'industrie, apparaissent de nouveaux produits plus complexes (matières synthétiques, appareils électroménagers, emballages...) qui ne se décomposent plus naturellement. La production des déchets et leur diversité augmentent en même temps qu'augmente la consommation. Ceci pose des problèmes tant au niveau de la quantité (volume et masse des déchets) qu'au niveau de la qualité (nocivité des déchets).

Au cours des années 1970, on se rend compte que la capacité des décharges est insuffisante. Mais la création de nouvelles décharges se heurte régulièrement à l'opposition des riverains car les déchets constituent une pollution visuelle et olfactive importante.

Pour pallier les insuffisances des décharges, on crée, donc, des incinérateurs de taille industrielle. Brûler les déchets semble une meilleure solution que la mise en décharge car cela réduit fortement les quantités de déchets. Mais l'incinération des déchets libère des substances toxiques (par exemple, des polluants organiques persistants comme la dioxine), qui se dispersent dans l'air et se retrouvent ensuite dans les sols et dans l'eau.

La capacité de stockage et de traitement des décharges et des incinérateurs est rapidement dépassée alors qu'on continue à produire de plus en plus de déchets. En même temps, la gestion des déchets pose des problèmes techniques et environnementaux et coûte très cher.



À partir des années 1990, on commence à mettre en place des systèmes de tri sélectif et de recyclage afin de réduire la quantité de déchets et de revaloriser les matières premières qu'ils contiennent. Progressivement, on envisage de réduire les déchets au niveau de la production grâce à la prévention.

## 2. Comment classe-t-on les déchets ?

On peut classer les déchets selon plusieurs critères. Le plus souvent, on les classe **en fonction de leur provenance**. Ainsi, on parle de « déchets ménagers » et de « déchets industriels ».

- **Les déchets ménagers** proviennent principalement des ménages, des commerces, des petites entreprises et des collectivités (écoles, homes...). Ils se composent pour la majeure partie d'emballages, de papier et de déchets organiques. Leur production varie très fortement d'un pays à l'autre en fonction des habitudes de consommation des habitants. Les habitants des pays industrialisés qui consomment principalement des produits manufacturés (aliments préparés, objets jetables, matériaux en plastique...) produisent plus de déchets que les habitants des PVD qui consomment principalement des produits bruts (aliments en vrac, objets non jetables et réutilisables, matériaux naturels et biodégradables...)

- **Les déchets industriels** proviennent principalement de l'industrie et de l'agriculture. Généralement, la fabrication d'un produit ou d'un objet nécessite plusieurs fois son poids en matières premières qui se transforment en déchets avant que l'objet ait quitté l'usine. Les déchets industriels sont donc composés d'une multitude de types de déchets différents comme les plastiques, la ferraille, les tissus, mais aussi les débris rocheux (produits par les mines) et les cendres.

### QUANTITÉS DE DÉCHETS LIÉES À LA FABRICATION DE

1 kg d'aluminium	5 kg de déchets
1 brosse à dents	1,5 kg de déchets
1 machine à café	298 kg de déchets
1 téléphone portable	75 kg de déchets
1 ordinateur	1 500 kg de déchets
1 bague en or	2 000 kg de déchets

Source : « *Faites un geste pour l'environnement* », Commission européenne, 2005, p.17  
(Source : Wuppertal Institut ([www.wupperinst.org](http://www.wupperinst.org)))

La législation wallonne répartit officiellement les déchets en trois classes suivant le danger qu'ils peuvent représenter pour l'Homme et en fonction du type de traitement qu'ils doivent subir pour être éliminés en toute sécurité. On distingue donc :

- **Les déchets inertes** : qui ne doivent pas subir de traitement spécial lors de leur élimination. Ce sont, par exemple, les déchets de construction et de démolition, les minéraux...
- **Les déchets non dangereux** qui n'ont pas, a priori, d'impact majeur sur la santé et l'environnement. Ils ne sont ni explosifs, ni inflammables, ni toxiques, ni dangereux pour l'environnement. Ce sont, par exemple, les déchets ménagers et les déchets non dangereux (emballages, plastiques, palettes en bois, par exemple) provenant d'une activité industrielle.
- **Les déchets dangereux** qui représentent un danger pour la santé et l'environnement. Ils peuvent être corrosifs, irritants, sensibilisants, inflammables, explosifs, dangereux pour le milieu aquatique... Ils doivent être dirigés vers des installations spécialement conçues, pour être éliminés en toute sécurité.

## 3. Des déchets, nous en produisons beaucoup

Les quantités de déchets produits au niveau mondial sont en augmentation constante. Cela est dû principalement à l'augmentation de la consommation dans les pays émergents et à la généralisation des produits jetables et des matières plastiques qui remplacent les produits réutilisables et les matériaux naturels (donc biodégradables) un peu partout dans le monde.

On estime qu'au niveau mondial, l'ensemble des ménages produit environ 1 545 millions de tonnes de déchets par an. Cela fait une moyenne de 248 kg de déchets par personne par an. Le pays qui produit le plus de déchets est la Russie avec 1 439 kg par personne et par an. Le pays qui en produit le moins est l'Éthiopie avec 4 kg par personne et par an.

## QUANTITÉS DE DÉCHETS MÉNAGERS PRODUITS PAR RÉGION

	(en kg par personne et par an en 2002)
Afrique centrale	70
Afrique du Sud-Est	68
Afrique du Nord	122
Asie du Sud	71
Asie Pacifique	214
Moyen-Orient	675
Asie de l'Est	162
Amérique du Sud	274
Europe de l'Est	345
Amérique du Nord	592
Europe de l'Ouest	565
Japon	411

Source : [www.worldmapper.org](http://www.worldmapper.org)

Les Belges se situent bien au-delà de la moyenne mondiale. En 2007, chaque Wallon a produit un total de 546 kg de déchets ménagers :

## COMPOSITION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Type de déchets	Quantité de déchets collectés en 2007 (en kg par personne et par an)
<b>ORDURES MÉNAGÈRES</b>	<b>301 kg</b>
Verre	39
Papiers et cartons	79
Cartons à boisson	7
Plastiques	20
Métaux	18
Textiles	4
Matières organiques	100
Déchets spéciaux des ménages	3
Résidus	31
<b>FRACTION GROSSIÈRE</b>	<b>245 kg</b>
Encombrants (métaux, appareils électroniques, électroménagers, meubles, matelas...)	82
Déchets inertes (terre, gravats, briques, vaisselle...)	94
Déchets verts (tontes de pelouses, branchages, feuilles...)	69
<b>TOTAL</b>	<b>546 kg</b>

Source : Office wallon des Déchets .

On estime qu'en 2004, en Région wallonne, un total de 12,7 millions de tonnes de déchets a été produit. Environ un dixième de ces déchets (12 % en 2004) est composé de « déchets ménagers ». La plus grande partie de ces déchets (88 % en 2004) est composée de « déchets industriels ».

## LE SAVIEZ-VOUS ?

- Nous produisons aujourd'hui quatre fois plus de déchets qu'en 1950.
- 80 % des biens vendus dans le monde sont jetés après une seule utilisation.
- 99 % des matières premières contenues dans les produits deviennent des déchets six semaines après la vente du produit.

## DÉCHETS PRODUITS EN RÉGION WALLONNE EN 2004

Déchets issus de l'industrie	48 %
Déchets issus du secteur de la construction et de la démolition	20 %
Déchets issus du secteur tertiaire	18 %
Déchets issus de l'activité des ménages	12 %
Déchets issus du secteur primaire	2 %

Source : « La prévention et la génération des déchets », Marie-Céline Godin, in : *Rapport de l'état de l'environnement wallon 2006-2007*.

Imprimer

Vous êtes ici : [Vivre](#) » [Défis du 21e siècle](#) » [Déchets](#) » [Aspects environnementaux](#)

## II. LES DÉCHETS ET LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

### 1. Les déchets, une source de pollution directe

Les déchets qui ne sont pas collectés de manière adéquate se retrouvent dans la nature et constituent une pollution visuelle et olfactive. Lorsqu'ils se décomposent, leurs composants (particules de plastique, certaines molécules, etc.) sont libérés et polluent l'environnement. Ces composants persistent pendant des périodes plus ou moins longues dans la nature. Voici quelques exemples :

#### LA LONGUE VIE DES DÉCHETS ABANDONNÉS DANS LA NATURE

Cigarette sans filtre	3 mois
Mouchoir en papier	3 mois
Pelure de fruit	3 - 6 mois
Journal	3 - 12 mois
Allumette	6 mois
Filtre à cigarette	1 - 2 ans
Chewing-gum	5 ans
Cannette de boisson	10 - 100 ans
Briquet plastique	100 ans
Gobelet plastique	100 - 1 000 ans
Sac plastique	100 - 1 000 ans
Polystyrène	1 000 ans
Verre	4 000 ans

#### Les îles flottantes de déchets

On a actuellement identifié trois gigantesques « îles » formées de déchets plastiques qui flottent au milieu des océans (deux dans le Pacifique, une dans l'Atlantique). Ce sont les courants marins qui transportent les débris de plastiques (pièces de bateaux, filets de pêche, bouchons, sacs plastique, bouteilles, poupées, briquets, brosse à dents...) qui ensuite s'accumulent dans des zones plus calmes au centre de tourbillons.

Une partie de ces déchets est directement jetée à la mer à partir de bateaux ou de plates-formes pétrolières, mais la majorité (on estime 80 %) provient des déchets jetés en pleine nature sur la terre ferme (d'où ils sont transportés par les eaux de ruissellement et les rivières, pour enfin se retrouver dans la mer).

La plus grande de ces « îles » est appelée « Pacific Trash Vortex ». Selon l'océanographe Charles Moore qui étudie le phénomène, l'étendue de cette plaque serait de 3,43 millions de kilomètres carrés (soit 6 fois la taille de la France) et atteindrait une épaisseur de 30 mètres. Il estime le poids des déchets flottants à 3,5 millions de tonnes. La concentration de particules plastiques y est 6 fois plus élevée que celle du plancton, soit 6 tonnes de plastique pour une tonne de plancton. Les objets de plastique ne sont pas biodégradables, mais se fragmentent sous l'effet du rayonnement solaire en morceaux plus petits. Ces petits morceaux de plastique (polymères), parfois de taille microscopique, sont confondus par de nombreux animaux avec des aliments et donc avalés. Ils obstruent leurs conduits respiratoires et digestifs et les composés chimiques qu'ils contiennent causent de graves intoxications qui peuvent remonter la chaîne alimentaire jusqu'aux hommes. On estime qu'un million d'oiseaux de mer et 100 000 mammifères marins et tortues de mer sont morts par ingestion de matière plastique ou par étranglement.



### ET SAVIEZ-VOUS QUE ?

En Belgique, plus de 30 % du poids (et 50 % du volume) de notre poubelle ménagère est constitué d'emballages ! On estime que chaque Belge dépense près de 250 euros en emballages par an. En 30 ans, le volume des déchets d'emballage a été multiplié par 5, voire par 50, pour certains matériaux comme le plastique. C'est l'ASBL FOST Plus qui est chargée de la collecte sélective, du tri et du recyclage des emballages ménagers en Belgique.

Plus d'infos ?

> [www.fostplus.be](http://www.fostplus.be)

### ET QUE ...

Brûler ses déchets soi-même n'est pas mieux que de les jeter dans la nature. L'incinération sauvage d'un kilo de déchets ménagers pollue autant que 10 tonnes de déchets traités dans un incinérateur. L'incinération des déchets ménagers dans la cheminée ou dans le jardin est interdite en Belgique.



## L'abandon et l'épandage incontrôlé des déchets dans la nature posent de graves problèmes, dont :

<b>Aspect sanitaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de germes pathogènes susceptibles d'être propagés par les insectes, oiseaux et rongeurs, ou d'atteindre les nappes aquifères par les eaux de percolation s'infiltrant dans le sol.</li> <li>• Prolifération des insectes et rongeurs dans les climats chauds surtout grâce à l'existence dans les déchets, d'une nourriture abondante et de nombreux gîtes larvaires (boîtes de conserve, pneus...).</li> </ul>
<b>Pollution de l'air</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque d'incendies spontanés.</li> <li>• Production d'odeurs nauséabondes (fermentation).</li> </ul>
<b>Pollution de l'eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque d'infiltration vers les nappes aquifères, de germes pathogènes ou de matières nocives, organiques ou minérales, extraites des déchets ménagers.</li> </ul>
<b>Pollution du sol</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À proximité des terrains d'épandage, le sol devient acide (pH 1 à 3) et présente de mauvaises caractéristiques mécaniques ; le sol peut également contenir des produits toxiques ou des germes pathogènes extraits des déchets ménagers par les eaux de pluie.</li> </ul>
<b>Atteinte à la faune et à la flore</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En cas de rejets en mer (rejets industriels surtout) : introduction possible d'éléments toxiques (métaux lourds...) dans le plancton, puis les poissons. La plupart de ces métaux toxiques s'accumulent dans les organismes, ils peuvent donc atteindre l'Homme, maillon final de la chaîne alimentaire.</li> <li>• En cas de rejets aux abords de mares et étangs : risque grave pour la faune et la flore de ces plans d'eau.</li> </ul>
<b>Aspect social</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enlaidissement des sites.</li> <li>• Troubles psychologiques possibles chez les personnes habitant au voisinage des terrains d'épandage.</li> </ul>
<b>Aspect économique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gaspillage de matière.</li> <li>• Gaspillage de terrain : un terrain d'épandage ne peut plus être utilisé pour l'habitation, les loisirs, l'industrie ou l'agriculture. De longues années après sa fermeture, ses mauvaises caractéristiques physiques et chimiques le rendent encore impropre à la construction et à l'agriculture. En général, un terrain d'épandage épuisé est égalisé, remblayé et rendu aux loisirs, sous forme de parc, terrain de sport ou terrain de boisement.</li> <li>• La dépollution d'un site coûte très cher.</li> </ul>

Source : « 2<sup>e</sup> partie : Déchets solides », Prof. N. DOTREPPE – GRISARD, Notes de cours, Université de Liège, Faculté des sciences appliquées, p. 16-17

## 2. Le traitement des déchets a des conséquences indirectes sur l'environnement et la santé

L'ensemble de la chaîne du traitement des déchets a des conséquences sur l'environnement :

- **La collecte** en porte-à-porte et le transport vers le centre de tri, l'incinérateur et la décharge consomment de l'énergie et émettent des gaz à effet de serre. Ils sont source de pollution de l'air (gaz d'échappement), de bruit et d'odeurs et détériorent les voiries.
- **Le stockage** des déchets consomme de l'espace de façon temporaire (dans les centres de tri) ou permanente (en décharges).
- **La mise en décharge** engendre la dégradation des paysages (occupation des sols, pollution visuelle et olfactive...). La décomposition des déchets libère du méthane - un puissant gaz à effet de serre - et des éléments toxiques (comme des métaux lourds) qui contaminent le sol et les eaux souterraines. En Région wallonne, une législation stricte a été mise en place afin de réduire au maximum les impacts des décharges (appelées dorénavant « Centres d'Enfouissement Technique » ou CET). Ces CET sont équipés de manière à éviter toute nuisance environnementale. Le fond et les parois sont étanches, les eaux de percolation (suite à la pluie) sont recueillies et épurées et les gaz produits par la décomposition des déchets organiques sont capturés et traités de manière adéquate. Malgré cela, la mise en décharge ne constitue pas une solution, car les déchets qui sont enterrés de cette façon perdurent.
- **L'incinération** des déchets libère des substances toxiques (par exemple, des polluants organiques persistants comme la dioxine) qui se dispersent dans l'air et se retrouvent ensuite dans les sols et dans l'eau. Bien qu'en Région wallonne les incinérateurs soient équipés de dispositifs de haute technologie qui permettent de dépoussiérer les fumées, de les laver et de neutraliser l'acide chlorhydrique (dégagé notamment par la combustion des plastiques PVC), les émissions toxiques ne peuvent pas être évitées complètement. Les résidus d'incinération (cendres et résidus des filtres) représentent encore 30 % de la masse des déchets brûlés. Ils peuvent contenir les mêmes substances dangereuses que les fumées. Ils sont mis en CET et le risque persiste que ces substances se répandent dans l'environnement.

La mise en décharge (CET) constitue donc seulement l'ultime étape du traitement des déchets et est réservée uniquement aux déchets qui ne sont pas valorisés par recyclage, compostage ou incinération.

### 3. Les déchets dangereux, une menace particulière pour l'environnement

En fonction de la nature de leurs constituants et de leurs propriétés, certains déchets représentent un danger spécifique pour l'Homme ou pour l'environnement et sont considérés comme dangereux. Il s'agit, par exemple, de déchets contenant des métaux lourds (plomb, cadmium, mercure, arsenic...), des hydrocarbures, des déchets explosifs, comburants ou facilement inflammables, des déchets irritants, etc.

La majeure partie des déchets dangereux provient de l'industrie. Il s'agit principalement de déchets de sidérurgie, de sous-produits animaux, de solutions acides et de déchets de l'industrie chimique, de résidus de broyage, de terres polluées, de déchets d'épuration, etc. Les déchets hospitaliers font aussi partie des déchets dangereux.

Une petite fraction des déchets dangereux provient des déchets ménagers. Il s'agit, par exemple, d'huiles usagées, de peintures, d'encre (cartouches d'imprimante), de colles, de vernis, de solvants (white spirit...), d'emballages contaminés, de piles, etc. Ils ne représentent qu'une très petite partie de nos poubelles (environ 1 %), mais peuvent être aussi toxiques que la totalité des autres déchets.

Éliminés avec les autres déchets, ils augmentent significativement les nuisances générées par l'incinération et la mise en décharge. Jetés à l'égout, ils perturbent le fonctionnement des stations d'épuration et contaminent les cours d'eau. Il n'est pas rare de les trouver abandonnés au fond d'un jardin, dans les rivières ou au bord des routes.

Les déchets dangereux doivent être collectés et traités de manière spécifique afin d'éviter toute contamination de l'environnement. En Wallonie, les déchets dangereux produits par les ménages sont repris par les parcs à conteneurs ou par une société agréée par la Région wallonne pour leur élimination. En Région de Bruxelles-Capitale, les déchets dangereux issus des ménages peuvent être portés aux Coins verts ou éliminés par une société agréée.

**Il est interdit de jeter des déchets dangereux avec des ordures ménagères ou de s'en débarrasser en les déversant à l'égout.**

Imprimer

Vous êtes ici : [Vivre](#) » [Défis du 21e siècle](#) » [Déchets](#) » [Aspects sociaux](#)

### III.

## LES DÉCHETS ET LES ASPECTS SOCIAUX

Le traitement des déchets, notamment des déchets dangereux et des déchets électroménagers, est difficile et très coûteux. Depuis les années 1980, s'est donc développé un important trafic de déchets entre différents pays. Ce sont principalement les pays industrialisés qui exportent leurs déchets difficiles à traiter et souvent toxiques vers les PVD, où les législations en matière d'environnement et de protection du travail sont moins strictes. L'Inde et le Bangladesh ont ainsi acquis une triste notoriété en tant qu'experts en démantèlement de bateaux de guerre ou de pétroliers désaffectés et hautement contaminés (notamment par l'amiante). La Chine est devenue le spécialiste de la récupération des métaux précieux contenus dans les GSM, ordinateurs, télévisions et autres appareils électroniques, et l'Afrique est une véritable décharge à ciel ouvert pour toutes sortes de déchets dont les pays riches ne veulent plus.

Les conséquences de ces pratiques sont nombreuses : le transport des déchets (généralement par bateau) à l'autre bout de la planète consomme de l'énergie et émet des gaz à effet de serre. Les métaux lourds, retardateurs de flammes et autres substances dangereuses pour l'environnement et la santé humaine qui sont contenus dans ces déchets ne sont généralement pas traités de manière adéquate et se retrouvent dans la nature où ils polluent l'eau et le sol parfois pour des décennies.

Dans certains pays pauvres, les « récupérateurs » vivent carrément sur ou aux alentours des décharges, dans des conditions sanitaires extrêmes, menacés par des émanations de gaz toxiques, une faune nuisible, parfois porteuse de maladies (rats, moustiques, mouches, cafards...), et des sources d'eau hautement polluées par les infiltrations dans la nappe phréatique des substances dangereuses libérées par les déchets.

Les travailleurs sont rarement conscients des dangers pour leur santé qui résultent du contact direct avec ces substances dangereuses et ne disposent pas du matériel de protection adéquat. Les mesures de protection sociale faisant défaut, les travailleurs n'ont droit à aucune indemnité en cas de maladie.

Imprimer



#### **La Convention de Bâle**

Signée par une trentaine de pays, la Convention de Bâle interdit, depuis 1992, tout transport international de déchets dangereux. Chaque pays est responsable de ses résidus toxiques et doit les traiter sur le territoire national. Tout transport vers les PVD est également banni. Mais la réalité nous montre que des failles existent et sont exploitées.



Vous êtes ici : Vivre » Défis du 21e siècle » Déchets » Aspects économiques

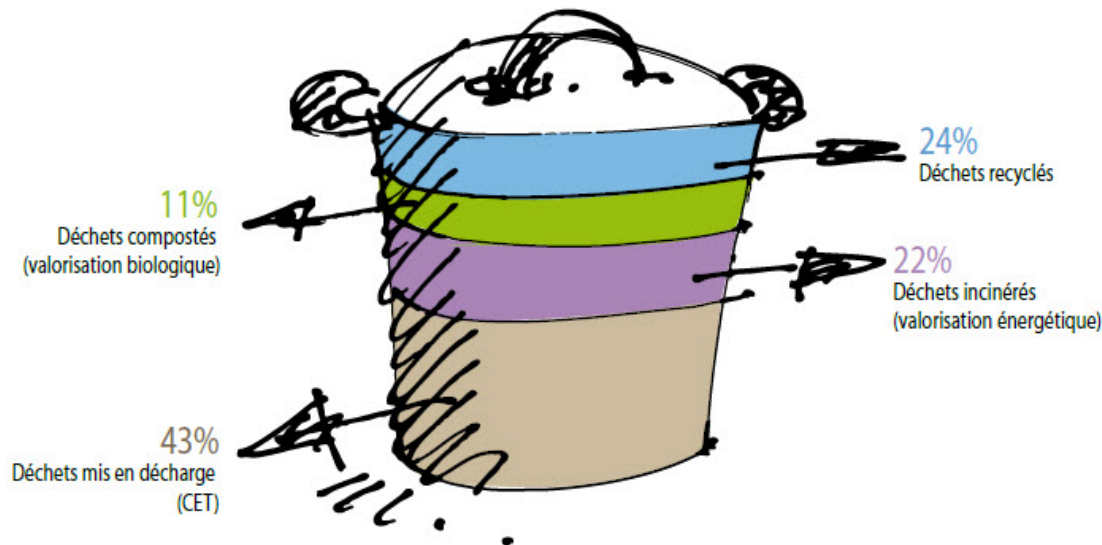
## IV. LES DÉCHETS ET LES ASPECTS ÉCONOMIQUES

### 1. Les frais liés à la gestion des déchets

Aujourd'hui encore, une grande partie des déchets (43 %) est mise en décharge. Seulement 24 % sont recyclés, et 33 % sont valorisés (valorisation biologique et valorisation énergétique).



### QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS ?



C'est surtout la composition de plus en plus complexe des déchets qui constitue un vrai casse-tête pour les responsables de la gestion des déchets. Plastiques, métaux et certains produits chimiques ne sont que très difficilement biodégradables et libèrent des substances toxiques lorsqu'ils se dégradent ou sont incinérés.

Les dispositifs de traitement des déchets doivent donc être de plus en plus élaborés au niveau technologique afin d'éviter au maximum la contamination de l'environnement et les atteintes à la santé humaine. Ces dispositifs coûtent cher. Ainsi, par exemple, la Région de Bruxelles consacre en moyenne 110 euros par an et par habitant pour la gestion (collecte et traitement) des déchets ménagers. Pour diminuer les frais liés à la gestion des déchets, réduire la quantité de déchets produits est donc une solution de plus en plus préconisée dans les entreprises et par les communes.

### 2. La gestion des déchets est un secteur économique en plein développement

Ces dernières années, de nombreuses activités économiques se développent autour de la collecte, du tri, du recyclage et du traitement des déchets. Parfois ces activités permettent le développement d'entreprises d'économie sociale. C'est le cas des ressourceries, qui récupèrent, réparent et revendent à bas prix des appareils électroménagers, des meubles et autres articles ménagers.

### 3. Les déchets sont une source de revenus dans les pays pauvres

Dans de nombreux pays en développement, les populations les plus pauvres vivent de la récupération et du recyclage des déchets ménagers. Ils récupèrent et trient les déchets recyclables produits par les ménages qu'ils vendent au kilo ou à la pièce à des intermédiaires. Dans les grandes villes en Chine, par exemple, on croise de nombreuses personnes (notamment des personnes âgées à qui leur maigre pension ne permet pas de vivre), qui récupèrent des bouteilles en plastique et d'autres déchets recyclables dans les poubelles des rues commerçantes des quartiers riches.

#### Les chiffonniers du Caire :

Dans la ville du Caire, depuis des générations, les fameux chiffonniers récoltent les déchets auprès des ménages et les recyclent. Cette activité permet de vivre à environ 50 000 personnes et 700 mini-entreprises. Le taux de recyclage des déchets récoltés est de plus de 80 %. Mais, aujourd'hui, ces emplois sont menacés, car les autorités de la ville ont décidé de confier la récolte des déchets à de grandes entreprises européennes.

Imprimer

Vous êtes ici : [Vivre](#) » [Défis du 21e siècle](#) » [Déchets](#) » Pistes et solutions

## V. PISTES ET SOLUTIONS POUR UNE GESTION DURABLE DES DÉCHETS

Le temps est loin, où il suffisait pour « éliminer » ses déchets, de les jeter à la rue (du latin, e-limen = hors du seuil de la maison). Aujourd'hui, le traitement des déchets est difficile et coûteux et a des conséquences néfastes sur l'environnement.

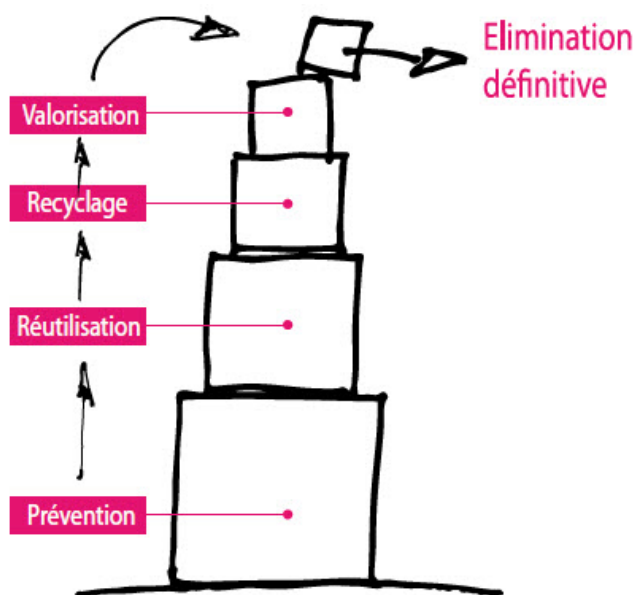
À cela, s'ajoute que les ressources naturelles se raréfient. En effet, chaque déchet contient des matières premières et a consommé des ressources (énergie et eau) lors de son cycle de vie. Incinérer un déchet ou le mettre en décharge afin qu'il se décompose signifie, donc, gaspiller ces matières premières et ces ressources.

Nous devons, donc, aller au-delà du simple traitement des déchets par incinération ou enfouissement qui ne vise qu'à réduire leur volume. Nous devons traiter le problème des déchets à la base et éviter leur apparition. Pour cela, nous devons adopter une gestion durable des déchets.

Ceci signifie éviter qu'un objet ne devienne un déchet et permettre ainsi que les matières premières dont cet objet est composé continuent à servir l'humanité. En même temps, nous épargnons les ressources nécessaires au traitement des déchets (énergie, eau) et nous réduisons les pollutions qui résultent de ce traitement.

### 1. La gestion durable des déchets

La Directive Cadre Déchets européenne préconise une gestion durable des déchets basée sur une démarche en 5 étapes hiérarchiques :



Cette démarche s'applique de manière progressive. D'abord, on essaye de prévenir la production d'un déchet. Si cela n'est pas possible, on essaye de réutiliser les matériaux, ensuite de les recycler, de les valoriser. C'est, seulement, en dernier recours qu'on élimine le déchet.

#### ÉTAPE 1 : LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La prévention évite l'apparition de déchets à la base. Elle passe par deux idées clés :

**D'abord, elle incite à nous interroger sur nos besoins réels.** Nous pouvons éviter ou réduire certaines consommations inutiles et ainsi consommer moins de matières premières et produire moins de déchets. On peut réduire la consommation de bouteilles en plastique en buvant de l'eau du robinet à la cantine, en emportant une gourde ou en utilisant des bouteilles consignées.

**Ensuite, la prévention vise à éviter qu'un produit ne devienne un déchet.** On peut acheter des produits de meilleure qualité dont on se servira plus longtemps, éviter l'achat de produits jetables, éviter de remplacer des produits qui fonctionnent encore très bien juste parce qu'ils ne sont plus à la mode.

**La prévention des déchets passe donc par un changement de nos habitudes et de nos choix de consommation.** Voici quelques exemples :

- **Réduire les emballages.** En Belgique, plus de 30 % du poids (et 50 % du volume) de notre poubelle est constitué d'emballages. Pour réduire cette quantité, nous pouvons acheter des aliments en vrac, choisir des grands conditionnements, éviter les doses individuelles, choisir



#### Gare à l'obsolescence programmée !

C'est une technique de fabrication (particulièrement utilisée par les constructeurs d'objets électroniques et électroménagers) qui consiste à développer des objets qui ont une durée de vie restreinte afin d'obliger l'utilisateur à remplacer l'objet plus rapidement et inciter ainsi à l'achat.

La forme la plus courante de cette pratique consiste à placer dans un appareil un élément vital d'une qualité inférieure au reste de l'appareil. Lorsque cette pièce vient à dysfonctionner, l'ensemble du produit devient inutilisable. Le coût de réparation, constitué du prix de la pièce

des recharges, cuisiner des produits frais au lieu d'acheter des plats préparés...

• **Bannir les objets jetables.** Ces dernières années, des objets jetables en plastique se sont répandus partout sous le prétexte qu'ils sont plus pratiques. Mais les alternatives durables existent. Nous pouvons utiliser un panier ou un sac réutilisable pour faire nos courses, utiliser une gourde remplie d'eau du robinet pour boire ou une boîte à tartines pour emballer nos collations. Pourquoi ne pas organiser une fête ou un pique-nique « durable » avec de la vaisselle, des couverts et des gobelets réutilisables, des nappes en tissus... ?

• **Éviter le gaspillage alimentaire.** Chaque Wallon jette entre 15 et 20 kg d'aliments par an qui n'ont pas été consommés (souvent encore dans leur emballage d'origine !). Prévoir une liste des courses, bien gérer son frigo et accommoder les restes alimentaires permet de réduire cette quantité de nourriture gaspillée.

• **Louer plutôt qu'acheter.** Nous achetons souvent des objets que nous n'utilisons que rarement alors qu'il est possible de les louer. Cette dernière solution est moins chère et c'est mieux pour la planète ! Les médiathèques, bibliothèques et ludothèques proposent un large choix de médias (DVD, CD, Jeux PC, méthodes de langues...), livres et jeux à emprunter. Certains magasins de bricolage ou de jardinage louent des outils. Le leasing de matériel de bureau (photocopieuses, etc.) est une pratique de plus en plus répandue.

• **Dématérialiser.** Cela signifie utiliser des services plutôt que des objets. Nous pouvons offrir une place de cinéma ou de théâtre plutôt qu'un DVD, un abonnement à la ludothèque plutôt qu'un jeu...

• **Composter les déchets organiques.** Les déchets verts et déchets de cuisine (tontes de gazon, épluchures, marcs de café, restes alimentaires, etc.) sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils peuvent être décomposés par des organismes vivants. En les compostant dans le jardin, nous les transformons en terreau au lieu d'en faire des déchets.

## ÉTAPE 2 : LA RÉUTILISATION DES OBJETS

Réutiliser signifie donner une seconde vie aux objets dont on ne se sert plus. La réutilisation consiste à récupérer un produit en fin de vie et à l'utiliser pour le même usage ou pour un usage différent.

**On distingue deux types de réutilisation :**

- Le **réemploi** signifie qu'on réutilise un objet pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu. Nous pouvons acheter un vêtement de seconde main plutôt que neuf, échanger des vêtements, livres, DVD, etc. avec des amis ou organiser une bourse d'échange, utiliser des bouteilles et emballages consignés...
- La **récupération** signifie trouver un nouvel usage pour les objets. Nous pouvons utiliser une boîte à chaussures comme boîte de rangement, transformer un vieux bidon en lampadaire...

Le Réseau Eco-consommation propose de nombreuses pistes pour devenir un maître dans l'art de la prévention des déchets.  
> Pour plus d'information : [www.ecoconso.be](http://www.ecoconso.be)

## ÉTAPE 3 : LE RECYCLAGE DES MATÉRIAUX

Le recyclage consiste à valoriser les matières premières qui sont contenues dans les déchets, en les récupérant et en les réintroduisant dans le cycle de production d'un produit.

**Il présente quatre avantages majeurs :**

- **Il permet de réduire la quantité de déchets** qui sera mise en décharge ou incinérée.
- **Il permet de réduire les nuisances** pour l'environnement et pour l'Homme, celles qui sont liées à l'incinération et à la mise en décharge.
- **Il permet d'économiser des matières premières** puisque les matières recyclées sont utilisées à la place de nouvelles matières premières qu'on aurait dû extraire ou fabriquer.
- **Il permet d'économiser des ressources** (eau, énergie) qui seraient utilisées lors de l'extraction des matières premières neuves et de la fabrication des produits.

**Il existe de nombreuses techniques de recyclage pour différentes matières. Voici les exemples les plus courants :**

- **L'acier des cannettes de boissons et boîtes de conserve** peut être fondu et réintégré dans la fabrication de nouvelles cannettes et boîtes de conserve, bidons industriels, conditionnements pour produits de beauté et pour produits d'entretien, pièces de voitures et appareils électroménagers.
- **La fibre de bois contenue dans les vieux papiers et cartons** peut être réutilisée dans la production de papier recyclé, cartons, journaux, magazines, papier hygiénique, etc.
- **Le PET (Polyéthylène téréphtalate) contenu dans les bouteilles et flacons en plastique** trouve des débouchés dans le secteur du textile (en tant que rembourrage de manteaux, de matelas et de sacs de couchage ou comme laine polaire) ou est transformé en nouvelles bouteilles et flacons, films alimentaires ou industriels, pots, etc.
- **Le PEHD (Polyéthylène Haute Densité) contenu dans les bouteilles et flacons en plastique** permet la production de bidons, bacs de rangement, caisses, étagères, poubelles, conteneurs, canalisations, gainages de câbles, bobinages, palettes, tubes, tuyaux, etc.
- **La pulpe des cartons à boissons** est utilisée pour la fabrication de papier ménager, de papier absorbant industriel, de sacs en papier, de boîtes à oeufs, d'enveloppes, etc.

de remplacement, du coût de la main d'oeuvre et des frais de transport est alors supérieur au prix d'un appareil neuf dans le commerce. Il devient alors inutile et onéreux de vouloir réparer l'appareil endommagé.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

De nombreuses entreprises d'économie sociale travaillent dans la récupération et la réparation d'objets pour les proposer en seconde main : TERRE, OXFAM, les Petits Riens...

Plus d'infos ?

> [www.res-sources.be](http://www.res-sources.be)

## ET SAVIEZ-VOUS QUE ?

Le recyclage du verre permet d'économiser 20 % d'énergie par rapport à la quantité d'énergie nécessaire à la fabrication de verre à partir de matières premières. Quant au recyclage de l'aluminium, il consomme 25 fois moins d'énergie que la production de ce même métal à partir de matières premières.

**Recycler les déchets est une bonne solution, mais le recyclage présente plusieurs inconvénients.**

- Tout d'abord, seule une partie de nos déchets peut être recyclée (comme le métal, le papier, le verre, etc.). De nombreux autres matériaux ne sont actuellement pas recyclables ou leur recyclage coûte très cher d'un point de vue énergétique ou économique (comme c'est le cas pour les pots de yaourt).
- Le recyclage nécessite souvent un apport en matières neuves. Plus la qualité technique finale d'un produit est grande, plus l'apport en matières neuves sera élevé. Pour recycler les fibres de papier, par exemple, un apport de fibres neuves est nécessaire, à hauteur de 46 %, pour fabriquer du papier journal et à hauteur de 14 %, pour fabriquer du carton ondulé.
- Une fois les produits issus du recyclage arrivés à leur fin de vie, on ne peut pas recycler à l'infini. Les fibres de papier peuvent être réutilisées de deux à cinq fois, selon le type de papier à produire. Chaque traitement diminue la qualité des fibres.
- On ne peut que, rarement, recycler un objet en produit de valeur ou de qualité équivalente. Généralement, les matières recyclées sont donc dévalorisées. On parle de downcycling. Par exemple, le PVC recyclé des châssis de fenêtres ne peut pas être transformé en nouveaux châssis de fenêtres, mais sert à fabriquer des produits de moindre valeur comme des bacs industriels, des tuyaux ou des poubelles.
- **Le recyclage consomme de l'énergie et coûte cher : entre 50 et 175 euros par tonne. Pour les seuls emballages, cela représente un coût annuel dépassant les 74 millions d'euros.**
- Malgré les grandes avancées technologiques de ces dernières années pour étendre le recyclage à des nouveaux matériaux et pour le rendre plus rentable, des progrès doivent encore être faits.

**C'est pour ces raisons que le recyclage intervient seulement en troisième lieu de l'échelle de la gestion durable des déchets, après la prévention et la réutilisation.**

#### **Le recyclage suscite de vifs débats.**

Faut-il encourager un modèle de consommation fondé sur la production d'une masse de déchets à traiter ou plutôt envisager une autre voie ?

Les producteurs belges préfèrent faire porter l'effort sur le consommateur (trier pour recycler) et donc ont créé l'ASBL FOST Plus qu'ils financent. La présence du point vert sur les produits identifie les firmes participantes à ce système.

D'autres pays ont favorisé la consigne et font porter l'effort auprès des producteurs ou des vendeurs (obligation de mettre sur le marché des bouteilles de verre ou de plastique standardisées et consignées ou des cannettes frappées d'une consigne, comme aux Pays-Bas et en Allemagne).

Une troisième voie, peu développée en Belgique, est l'écofiscalité (éco-taxe, écoboni). On taxe les emballages peu ou difficilement recyclables ou les objets jetables pour favoriser la consommation de biens durables, la réduction des emballages ou leur consigne. Une question où écologie et économie s'affrontent.

**Pour recycler correctement les différents déchets, il faut les trier en fonction des matières qui les composent et les acheminer vers les différents centres de recyclage. Pour cela, il faut mettre sur pied un système performant de tri et de collecte des déchets.**

### **ÉTAPE 4 : LA VALORISATION DES DÉCHETS**

#### **La valorisation biologique**

Une grande partie de nos déchets est composée de matières organiques (déchets de cuisine et déchets verts). Le traitement biologique permet de les valoriser.

- Les déchets organiques issus des ordures ménagères (déchets de cuisine) sont traités dans une installation de biométhanisation, appelée aussi digesteur, où ils sont dégradés par des microorganismes. Le méthane (appelé aussi biogaz) qui est libéré lors de ce procédé est récolté et peut servir de combustible (certains bus fonctionnent aujourd'hui au méthane).
- Les déchets verts issus du jardinage et de l'entretien des zones vertes sont compostés dans des centres de compostage et se transforment ainsi en engrais naturel pour les potagers et les jardins.

#### **La valorisation énergétique**

La partie des déchets qui ne peut pas être recyclée, compostée ou transformée en méthane est incinérée. En brûlant les déchets, les incinérateurs produisent de la chaleur. Aujourd'hui, on équipe les incinérateurs de turbines qui transforment cette chaleur en électricité. Cette électricité est utilisée pour faire fonctionner l'incinérateur ou revendue au réseau de distribution. Dans ces cas, on parle de valorisation énergétique des déchets.

### **ÉTAPE 5 : L'ÉLIMINATION DÉFINITIVE**

Les déchets qui ne sont ni recyclés, ni valorisés autrement, sont déposés dans une décharge (appelée « Centre d'Enfouissement Technique »). C'est la solution la moins durable, car – outre le fait qu'elle présente de nombreux inconvénients pour l'environnement et la santé humaine – elle ne permet pas de réduire la quantité de déchets. Les déchets qui sont ainsi enterrés perdurent. **Que penseront les gens dans 1 000 ans lorsqu'ils tomberont sur nos déchets enfouis, en creusant dans ce qui, pour eux, sera une belle colline verte ?**

## **LE SAVIEZ-VOUS ?**

- Avec 27 bouteilles de PET on peut fabriquer 1 pull en laine polaire.
- Avec 670 cannettes en aluminium on peut fabriquer 1 vélo.
- Avec 19 000 boîtes à conserves en acier on peut fabriquer une voiture.

*Plus d'infos ?*

*Vous trouverez d'autres exemples et plus d'explications sur le recyclage sur le site Internet de FOST Plus*

*Plus d'infos ?*

*> Voir la fiche info (cahier 4 : Outils)  
« GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS »*

## **LE SAVIEZ-VOUS ?**

L'incinérateur de déchets de Liège (géré par l'intercommunale INTRADEL) fonctionne entièrement avec l'électricité produite lors de la combustion des déchets. En outre, il fournit un tiers de l'électricité consommée par la ville.

*Plus d'infos ?*

*> [www.intradel.be](http://www.intradel.be)*

**Les grands principes du Plan wallon des Déchets :**

- Donner la priorité à la prévention afin de diminuer la production des déchets.
- Favoriser le recyclage et la valorisation des déchets produits et prôner la collecte sélective de ceux-ci. Appliquer la collecte sélective afin de lutter contre le « tout à la poubelle »,
- Éviter au maximum la mise en décharge et ne recourir au Centre d'Enfouissement Technique que pour les seuls déchets ultimes.
- Responsabiliser le secteur privé en lui imposant une obligation généralisée de reprise des déchets qu'il génère (emballages, électroménagers).

**2. Mes gestes durables au quotidien**

- J'évite tous les produits jetables et à usage unique (gobelets, lingettes, rasoirs, unidoses de produits cosmétiques...).
- Je fuis le suremballage : je choisis des produits en vrac ou en grand conditionnement et les emballages consignés.
- J'utilise une gourde et une boîte à tartines pour mes collations.
- Je composte mes déchets organiques.
- Je ne change pas toute ma garde-robe à chaque nouvelle saison. Je rachète quelques nouvelles pièces, que je combine avec les anciennes. Je choisis plutôt des vêtements de bonne qualité qui me plairont encore l'année prochaine.
- Je ne change pas mon GSM tous les 6 mois. Je le garde jusqu'à ce qu'il ne fonctionne plus.
- Au lieu de les jeter à la poubelle, je porte mes petits appareils électriques (GSM, MP3, appareil photo...) hors d'usage au parc à conteneurs afin qu'ils soient traités et recyclés dans les règles de l'art.
- Pour faire fonctionner mes petits appareils électriques, je choisis des piles rechargeables.
- J'imprime mes feuilles en recto verso et je garde les vieux papiers imprimés en recto pour en faire des feuilles de brouillon.
- Je choisis des stylos rechargeables, pour lesquels il suffit de remplacer la mine quand ils sont usés plutôt que de devoir jeter tout le stylo.

**Des pistes pour approfondir la thématique sont proposées (et mises à jour régulièrement) sur le site Internet qui accompagne l'outil : [www.cahiers-dd.be](http://www.cahiers-dd.be)**

Imprimer